

Arrêté DSM1/n° 2024/105
modifiant l'arrêté DSM1/n°2024/21 du 3 avril 2024 portant désignation des représentants des personnels au comité social d'administration spécial académique de l'académie de La Réunion

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État
- Vu l'arrêté SG/2023-024 du 11 avril 2023 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au comité social d'administration spécial académique de l'académie de La Réunion ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 30 juin 2023 ;
- Vu la demande de la FSU en date du 5 mars 2024 portant désignation de Madame Véronique SETTAMA en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur Fabrice RAMASSAMY ;
- Vu la démission de Monsieur Jean Odel OUMANA en qualité de membre titulaire en date du 3 juillet 2024 ;
- Vu la demande de la FSU en date du 11 juillet 2024 portant désignation de Madame Sophie BEGUE en qualité de membre titulaire en remplacement de Monsieur Jean Odel OUMANA ;
- Vu la demande de la FSU en date du 11 juillet 2024 portant désignation de Madame Stéphanie CERVEAUX en qualité de membre suppléant en remplacement de Madame Sophie BEGUE ;

ARRÊTE

Article 1 : Représentants des personnels

Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité social d'administration spécial de l'académie de La Réunion :

| Au titre de | En tant que membres titulaires | En tant que membres suppléants |
|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| UNSA ÉDUCATION | CHAN-LAP Jean-François | FOCK-LAPP Farylla |
| | SITALAPRESAD Daniela | GRONDIN Danielle |
| | URBINO Denis | PERRIER Jean-Michel |
| | BOYER Jean-David | BEGUE Mylène |
| FSU | BEGUE Sophie | Stéphanie CERVEAUX |
| | VIRGINIE Marie Daisy | SETTAMA Véronique |



| | | |
|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| ACTION ET DÉMOCRATIE CFE- CGC | SOUBADOU Marie-Line | BEGUE Marie-Claire |
| | ASSING Ma-Yin-Cheung | MASSONI Christian |
| FO | ERAPA-VARDIN Arlette | CLAIN Sylvine |
| | POINY TOPLAN Henri | MEGRET David |

Article 2 : Tous les autres articles demeurent inchangés et restent applicables.

Article 3 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 13 août 2024

Le recteur de région académique,
recteur d'académie

Signé

Pierre-François MOURIER